

## Foire aux questions POST BAC

### Comment candidater pour le BTS MHR ?

*Exclusivement par le système PARCOURS SUP et cela que l'on soit élève de terminale ou déjà bachelier d'une session précédente. Le système doit être utilisé pour les candidatures en 1<sup>ère</sup> année de BTS et de MISE A NIVEAU.*

### L'obtention du BAC est-elle une condition pour l'admission en BTS MHR ?

*Oui. Même quand l'admission est actée dès le mois de juin par PARCOURS SUP, elle ne devient définitive qu'aux résultats du BAC.*

### Faut-il avoir un bac hôtelier pour postuler au BTS MHR ?

*Ont accès directement au BTS MHR les candidats issus de BAC technologique ou professionnels hôteliers.*

*Tous les autres peuvent accéder à cette formation en passant par la classe de MISE A NIVEAU. La MISE A NIVEAU est une année « passerelle », accessible à tout candidat issu d'un bac général, technologique ou professionnel NON HOTELIER.*

### Y a-t-il un âge limite pour les candidats ?

*Légalement non. Cependant il ne s'agit pas d'une formation pour adultes*

### Comment passe-t-on de la MISE A NIVEAU au BTS ?

*Au sein d'un même établissement il s'agit d'une décision du conseil de classe de type « Admission dans la classe supérieure ».*

### Peut-on changer d'établissement entre la MISE A NIVEAU et le BTS ?

*Oui mais cela implique une nouvelle candidature PARCOURS SUP*

### Les BTS et Mise à Niveau ont-ils accès à l'internat ?

*Non. L'internat est prioritairement réservé aux lycéens. Les BTS (Mise à Niveau inclus) ont le statut d'étudiant.*

*Mais ils ont la possibilité de prendre les repas (matin- midi- soir) au self du lycée.*

## Comment se logent-ils ?

*Il est important de noter que THONON n'est pas une ville universitaire et ne bénéficie donc pas des services (logement et restauration) du CROUS. Nous constituons chaque année une liste de logeurs qui est mise à la disposition des étudiants au moment de l'inscription. Cette liste est proposée en termes d'aide et n'est ni garantie, ni exhaustive.*

## Quel est le coût de la formation ?

*Le Lycée SAVOIE LEMAN est un établissement public, il n'y a donc pas de frais de scolarité. L'enseignement spécifique hôtelier nécessite en revanche l'acquisition d'un trousseau et d'un outillage professionnel dont le coût moyen s'élève à environ 600 euros (pour la durée de la formation).*

## Le BTS MHR donne-t-il accès aux bourses de l'enseignement supérieur ?

*Oui. Bien penser à faire sa demande sur le site du CROUS entre janvier et avril et à la renouveler ensuite chaque année tant que durent les études supérieures.*

## Les stages en BTS MHR ?

*Un stage en entreprise de 16 semaines est prévu entre la première et la deuxième année de BTS. L'année de MISE A NIVEAU est, elle, clôturée par un stage de 8 semaines.*

*Ces stages peuvent se dérouler en France ou à l'étranger.*

## La vie étudiante

*Thonon n'est pas une ville universitaire mais les étudiants du SAVOIE LEMAN se regroupent au sein de l'association BTS :*

<http://www.ecole-hoteliere-thonon.com/notre-ecole/clubs-et-associations/article/association-des-eleves-de-bts>